



**CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER**

Séance ordinaire du 23 mars 2023

A 19h45

A la Salle communale de Corbeyrier

Procès-verbal N°8

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Isabelle Bournoud

Ordre du Jour

1. Appel
2. Assermentation de M. Sylvain Genillard
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2022
5. Présentation de Monsieur Clerc sur les finances communales (DGAIC)
6. Election de la secrétaire du conseil communal
7. Election du délégué communal à la protection civile ORPC
8. Election d'un scrutateur suppléant
9. Communications du bureau
10. Préavis municipal 23-01 | Relatif au règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce jeudi 23 mars 2023 à la salle communale de Corbeyrier. Le Président Monsieur Jean-Paul Henry ouvre la séance à 19h45 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité, Monsieur Clerc (DGAIC) ainsi que Monsieur le Préfet.

1. Appel

L'appel nominatif fait constater la présence de 29 conseillers.

Excusé : M. Julien Suter

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Assermentation de M. Sylvain Genillard

M. Jean-Paul Henry Président demande à M. Sylvain Genillard de se lever.
M. Jean-Paul Henry Président lit le serment et M. Sylvain Genillard le promet.

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Paul Henry Président en donne lecture.

Vote L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2022

La lecture n'est pas demandée.

Vote Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec une abstention.

5. Présentation de Monsieur Clerc et Madame Sheedy sur les finances communales (DGAIC)

M. Charles-Henri Clerc et Madame Emma Sheedy présentent le fonctionnement des comptes d'une commune.

Ils expliquent :

- La péréquation financière
- L'arrêté d'imposition
- Le plafond d'endettement
- La marge d'autofinancement

Et ils font un focus sur la commune de Corbeyrier

La présentation se trouve en annexe

6. Election de la secrétaire du conseil communal

La seule candidature reçue est celle de Mme Morgane Luthi. Elle est élue tacitement.
Mme Isabelle Bournoud restera comme secrétaire suppléante.

7. Election du délégué communal à la protection civile ORPC

Le seul candidat qui se présente comme délégué communal à la protection civile ORPC est M. Sylvain Genillard. Il est élu tacitement

8. Election d'un scrutateur suppléant

La seule candidate est Mme Alexia Tauxe. Elle est élue tacitement.

9. Communication du bureau

M. Jean-Paul Henry Président informe que la Municipalité a fait la demande d'une séance extraordinaire afin que le bureau RWB puisse faire une présentation sur l'avancée du projet pour le plan d'affectation communal. Elle aura lieu le mardi 16 mai 2023 à 20h15

Le conseil du mois de juin sera reporté au vendredi 30 juin 2023 à 20h15 afin de laisser plus de temps à la commission de gestion et finances pour étudier les préavis.

Le bureau du Conseil s'est réuni le 6 février afin d'assermenter, à la Municipalité, M. Steve Dind. Il est entré en fonction le 27 février 2023.

La commission de recours en matière d'impôt a été saisie concernant un objet pour l'impôt foncier. Cette commission a traité cette demande et y a répondu.

M. Jean-Paul Henry Président remercie cette commission pour son travail.

Les séances pour la période de juin 2023 à juin 2024 ont été fixées. Les dates sont les suivantes :

- Jeudi 5 octobre 2023
- Jeudi 7 décembre 2023
- Jeudi 21 mars 2024
- Vendredi 28 juin 2024

M. Jean-Paul Henry Président remercie Mme Isabelle Bournoud pour son travail.

10. Préavis municipal 23-01 | Relatif au règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale

Rapport de la commission ad-hoc

Lecture par Mme Alexia Tauxe rapporteuse.

Le rapport se trouve en annexe.

Discussion

Personne ne demande la parole.

Décision

Vu le préavis municipal 23-01, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'adopter le règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale tel que présenté.
- De transmettre ce règlement au Conseil d'Etat pour approbation.

11. Communications de la Municipalité

Mme Monique Tschumi, Syndique

Mme Monique Tschumi Syndique explique que suite à la démission de Mme Déborah Segui, seul un candidat s'est présenté pour repouvoir ce poste. M. Steve Dind a été élu tacitement. Il est entré en fonction le 27 février 2023. Il s'est excusé pour la séance de ce soir.

Un grand remaniement des dicastères a été entrepris au sein de la Municipalité. Un tout-ménage sera adressé aux citoyens afin de les informer de ces changements.

Mme Monique Tschumi Syndique a repris le dicastère des bâtiments.

A la veille de Noël, il y a eu un sinistre au bâtiment des Dents-du-Midi. Des gouttes d'eau sont tombées sur la boîte d'alarme PC, ce qui a déclenché les sirènes et a mis le village en émoi. Des travaux d'assèchement ont dû être entrepris. La fuite d'eau était présente depuis plusieurs années dans l'appartement qui est actuellement inoccupé.

Mme Monique Tschumi Syndique explique qu'elle se rend compte qu'il y a un important manque sur les travaux à effectuer dans le secteur des bâtiments communaux. Compte tenu de la situation financière de la commune, la priorité est au hangar qui doit être complètement assaini.

La Municipalité a reçu une lettre de 14 citoyens de la commune, concernant leur inquiétude sur la sécurité routière. Une réponse leur a été envoyée pour leur signaler que la Municipalité était tout à fait en accord avec eux. La sécurité routière de notre commune laisse à désirer, mais ce n'est pas faute d'avoir essayé d'y remédier. Depuis plusieurs années, la Municipalité essaie d'amadouer la DGMR afin d'améliorer cette sécurité mais souvent elle a été découragée.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la législation a changé. Il y a un fascicule qui est sorti et il semble que vraisemblablement, cela va être beaucoup plus aisés. M. Tribolet est disposé à venir présenter cette nouvelle législation à la Municipalité. Ceci leur laisse de l'espoir.

M. Christian Roubaty, Municipal

M. Christian Roubaty Municipal explique qu'un gros chantier débute pour la conformité du réseau d'eau. Dans les futures réglementations, les compteurs seront obligatoires pour tous. Un courrier a déjà été envoyé aux habitants de Vers-Cort. Après Vers-Cort, le reste du village sera divisé par zones.

Deux concessionnaires, les entreprises Gigandet et Piguet, ont été officialisés pour les travaux liés autour de l'eau.

Tous les robinets de jardins et agricoles devront être mis en conformité. A terme, ils devront tous avoir un compteur pour une meilleure gestion du réseau. Le tarif du forfait restera en vigueur pour les robinets agricoles, mais les compteurs donneront les volumes d'eau utilisés et d'éventuelles pertes pourront être découvertes sur le réseau.

Le 4 mars 2023, des sondages ont été effectués au-dessus de la source Vers la Doey, afin d'améliorer éventuellement ce captage. Une étude sur le potentiel de cette source va être faite. Elle sera financée à 50% par la commune d'Yvorne et 50% par celle de Corbeyrier. L'objectif est de garantir la sécurité de l'approvisionnement de l'eau au village. Actuellement, Corbeyrier est alimenté uniquement par les sources de Luan. La source de Vers la Doey est peu intéressante car il faut pomper l'eau jusqu'au réservoir des Fontanelles mais elle permettrait en cas de sécheresse ou de pollution des sources de Luan d'avoir un autre approvisionnement d'eau.

Corbeyrier aimerait qu'Yvorne abandonne les sources des Joux. Ces sources devraient être refaites par la commune d'Yvorne et cela engendrait un gros investissement. Il est préférable qu'elle investisse sur la source de Vers la Doey qui se situe en-amont, dont les zones S2 des protections des eaux se trouvent en forêt. Ce qui n'est pas le cas des sources des Joux, les zones S2 des protections des eaux se trouvent en plein où se situent des bâtiments (Lanfonnet, Closel et Ravires). La Municipalité aimerait pouvoir capter l'eau en-dessus du village et plus au milieu du village.

Entre les communes d'Yvorne et de Corbeyrier, une collaboration des deux fontainiers a été officialisée. Le fontainier de Corbeyrier, Monsieur Luka Susa, peut travailler, une à deux fois par mois, sur le réseau d'eau d'Yvorne. En contrepartie, le fontainier d'Yvorne travaille le nombre équivalent d'heures sur le réseau de Corbeyrier. L'avantage est que s'il y a un gros problème ou que l'un des fontainiers est absent, l'autre fontainier connaisse le réseau d'eau.

Le 27 et 28 mars 2023, le réservoir des Fontanelles sera vidé pour permettre le nettoyage. Le SDIS a été avisé.

Un avant-projet d'améliorations structurelles des alpages de Luan et de Mandray a été réalisé par le bureau Montanum. Ce préprojet a été envoyé aux différents services cantonaux et fédéraux pour consultation afin d'obtenir leurs accords. Ce projet a un coût de plus de 400'000. -- c'est gigantesque. Il y a une très forte subvention cantonale et fédérale. Le 30% qui n'est pas au subside de l'Etat sera à charge de l'alpage de Mandray qui est propriété du canton. Le but de cette amélioration serait de rendre autosuffisants les alpages en eaux. Ce qui déchargerait considérablement le réseau communal.

Une priorité est de raccorder le chalet d'alpage de Luan aux eaux usées. Actuellement, ce n'est pas le cas et ce chalet se trouve presque en zone protection des eaux.

Les toits des chalets de Luan et Plan Falcon devraient être refaits afin de récolter l'eau de pluie pour alimenter des citernes, cela serait subventionné.

Si ce préprojet est accepté, un préavis sera créé et s'il est accepté par le Conseil, les travaux seraient prévus dans le meilleur des cas pour 2024, mais plus probablement pour l'été 2025.

M. Alexandre Melet demande, suite à la dernière séance, des nouvelles de l'avancée du projet de partenariat sur la gestion des sources avec la commune d'Yvorne,

M. Christian Roubaty Municipal répond qu'il y a eu des séances et des discussions sur le principe. Sur le principe tout le monde s'accorde sur le fait que nos réseaux sont entremêlés, croisés, que toutes les sources sont principalement sur le territoire de Corbeyrier, que les conduites se croisent par endroit et que c'est raisonnablement et techniquement une évidence que les réseaux doivent s'interconnecter. Après, ce qui est moins facile, c'est de s'entendre au sujet de la répartition financière.

Mme Daphné Perrin aimerait savoir ce que devient l'eau quand un réservoir est nettoyé, ce qui va être le cas aux Fontanelles, étant donné la situation d'eau qui est relativement basse et vu le peu de précipitations qu'il y a eu.

M. Christian Roubaty Municipal répond que l'eau partira au ruisseau mais que la période actuelle est la plus élevée de l'année en apport d'eau. Les besoins de la commune sont d'environ 100 l/m et l'eau de la source donne plus de 700 l/m actuellement.

Par rapport aux normes sanitaires, l'eau ne peut pas être stockée plus de 72h.

M. Pierre-Alain Bournoud demande si quelque chose a été prévu pour combler le peu de chutes de neige. Il y a un risque de manquer d'eau aux mois de juillet et août.

M. Christian Roubaty Municipal explique qu'en effet, une grande réserve de nos eaux vient des couloirs assez profonds où la glace reste tassée et fond tranquillement durant l'été. Ce qui continue d'alimenter nos sources. S'il y a peu d'enneigement, on ne disposera pas de cette réserve.

La seule source qui a tenu le coup, l'été passé durant la sécheresse, est celle de l'Ovaille.

Des défauts dans le réseau d'eau ont été découverts et réparés. Ce qui représente 30 l/m. Normalement, ça devrait être bon pour cet été.

Mme Christine Christen, Municipale

Pas de remarque

Guy Bochud, Municipal

Pas de remarque

M. Jean-Paul Henry Président remercie la Municipalité pour ses communications.

12. Divers et propositions individuelles

M. Mottier Claude demande à la Municipalité, pour le conseil du mois de juin, le résultat énergétique annuel suite au changement de la chaudière à mazout à la chaudière à pellet. Il trouverait ça intéressant pour tout le monde de savoir la différence en KW. Cela pourrait inciter d'autres personnes à isoler leur bâtiment.

M. Vincent Hentsch demande si un tout-ménage n'aurait pas pu être fait pour la mise au concours du poste de Municipal.

M. Jean-Paul Henry Président confirme que la Municipalité a rempli ses obligations minimales mais que M. Hentsch demande si la Municipalité peut aller au-delà de ses obligations. C'est une remarque pour la prochaine fois si cela devait arriver à nouveau.

M. Jean-Louis Bugnion demande si l'annonce a été mise au pilier public.

M. Jean-Paul Henry Président répond que oui.

M. Jean-Louis Bugnion répond que les gens du village peuvent s'y rendre pour se tenir informés.

Prochaines séances : le mardi 16 mai 2023
 le vendredi 30 juin 2023
 le jeudi 5 octobre 2023
 le jeudi 7 décembre 2023
 le jeudi 21 mars 2024
 le vendredi 28 juin 2024

M. Jean-Paul Henry Président remercie M. Le Préfet pour sa présence.

M. Jean-Paul Henry Président lève la séance à 21h07.

Pour le Conseil Communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry
Présidence

Isabelle Bouroud
Secrétariat